

Envoyé en préfecture le 21/01/2026

Reçu en préfecture le 21/01/2026

Publié le 21/01/2026

ID : 001-200070118-20260120-DEC_26_08-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE

DECISION DU PRESIDENT

N°2026-08 – Demande d'aide financière à la CAF dans le cadre de l'appel à projet « Fonds de Modernisation des Établissements » pour le multi-accueil VisioCrèche

Le Président de la Communauté de Communes Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211.10,

Vu la délibération 2022/11/29/01 du conseil communautaire du 29 novembre 2022 donnant délégation au Président pour prendre toute décision, sur proposition de la Commission Social et Vie Sportive, relative aux Convention d'Objectifs et de Financement, chartes, demandes de subventions ou tout autre document contractuel proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain et les signer,

Vu l'appel à projet proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain dans le cadre du « Fonds de Modernisation des Établissements »,

Considérant le besoin du Pôle Petite Enfance :

- d'équiper de 3 tables l'unité des moyens-grands,
- d'acheter un bac à sable et du sable,
- d'équiper les unités de panneaux acoustiques,
- de protéger les radiateurs,
- de climatiser l'unité des moyens-grands,
- de remplacer le lave-linge en panne

Vu le devis de 3 tables d'un montant de 735€ HT (soit 899.78€ TTC),

Vu le devis du bac et du sable d'un montant de 2 347.78€ HT (soit 2 817.34€ TTC),

Vu le devis de panneaux acoustiques d'un montant de 8 653.92€HT (soit 10 384.71€ TTC),

Vu le devis de protections des radiateurs d'un montant de 2 432€ HT (soit 2918.40€ TTC),

Vu l'estimation de la climatisation de 6 928.98€ HT (soit 8 314.78€ TTC),

Vu le devis du lave-linge d'un montant de 4 991.67€ HT (soit 5 990€ TTC),

Soit un total de 26 089.35€ HT (soit 31325.01€ TTC),

Vu l'avis favorable des Commissions Social et Vie Sportive des 20 novembre 2025 et 15 janvier 2026 et de la Commission Bâtiments et espaces extérieurs du 27 novembre 2025,

DECIDE

Article 1^{er} :

Il est décidé de solliciter une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain pour un montant de 20 871.48 € correspondant à 80% du coût hors taxe des achats du multi-accueil VisioCrèche.

Article 2 :

Il est décidé de solliciter une demande anticipée de réalisation des travaux et d'achat de mobilier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Article 3 :

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain et M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

Fait à MONTCEAUX, le 20 janvier 2026

Le Président,
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification le

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX